

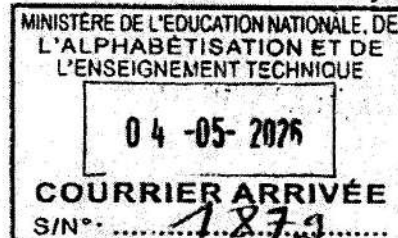


SECRETARIAT GENERAL

N° 12.106 / MEMAECI-SG/DGAJCEC/DECAC-SDAC/GBM

Abidjan, le 24 AVR 2026

**OBJET :** Informations relatives aux nouvelles dispositions dans la procédure de demande de visa britannique.



Monsieur le Directeur de Cabinet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par note verbale N°018/2026 du 12 février 2026, l'Ambassade de Grande-Bretagne en Côte d'Ivoire a bien voulu porter à la connaissance des autorités ivoiriennes, la transition progressive du Royaume-Uni vers un système d'immigration entièrement numérique, impliquant les nouvelles dispositions dans la procédure de demande de visa britannique en vigueur, depuis le 25 février 2026.

Les principales évolutions de cette transition progressive du Royaume-Uni vers un système d'immigration entièrement numérique portent sur :

Introduction des e-visas :

Les demandeurs de visas de visite recevront un e-visa uniquement en remplacement de la vignette physique. Les passeports seront rendus le jour même au Centre de demande de visa.

Enregistrements numériques pour les personnes exemptées :

Les ministres, les diplomates ou agents affectés aux missions diplomatiques au Royaume-Uni sont exemptés du contrôle de l'immigration britannique, donc ne sont pas tenus de détenir un visa ou une autorisation d'entrée pour se rendre au Royaume-Uni.

Les personnes demandant depuis l'étranger une vignette d'exemption se verront délivrer un enregistrement numérique d'exemption en lieu et place de la vignette physique.

Autorisation électronique de voyage :

Les ressortissants éligibles n'ayant pas besoin de visa devront détenir une autorisation électronique de voyage (ETA) avant de voyager, sauf s'ils disposent déjà d'un statut migratoire britannique valide.

Points pratiques pour les voyageurs :

Les demandeurs doivent :

- Créer sans délai leur compte UKVI une fois leur e-visa approuvé ;
- Utiliser le passeport lié à leur statut numérique ;
- Mettre à jour leur nouveau passeport dans leur compte UKVI ;
- Présenter un code de partage numérique si les autorités hôtes en ont besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'assurance de ma considération distinguée.

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET  
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ALPHABÉTISATION ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**

**ABIDJAN**

Le Secrétaire Général Adjoint  
  
Kapiéletien SORO  
Ambassadeur





Ambassade de  
Grande-Bretagne  
Abidjan

OFFICIAL

Boulevard Hassan II | Ivoire Trade Center  
Tour A | 1er étage | Cocody Ambassades,  
Abidjan

Tel: + 225 2722 442 669/ 9820  
Fax: + 225 2722 489 548

British.Embassy.Abidjan@fcdo.gov.uk

Note Verbale No. 018/2026

L'Ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Côte d'Ivoire présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Côte d'Ivoire, et a l'honneur de l'informer de la transition progressive du Royaume-Uni vers un **système d'immigration entièrement numérique**.

À compter du **25 février 2026**, les principales évolutions suivantes entreront en vigueur:

**Introduction des e-visas**

Les demandeurs de visas de visite ayant introduit leur demande à partir du 25 février recevront un e-visa uniquement, en remplacement de la vignette physique.  
Les passeports seront rendus le jour même au Centre de demande de visa.  
Les demandeurs approuvés seront invités à créer un compte UKVI pour consulter leur e-visa.

**Enregistrements numériques pour les personnes exemptées**

Les personnes exemptées du contrôle de l'immigration britannique, notamment les ministres, diplomates ou agents affectés aux missions diplomatiques au Royaume-Uni, ne sont pas tenues de détenir un visa, une autorisation d'entrée ou un entry clearance pour se rendre au Royaume-Uni.

À compter du 25 février 2026, les personnes demandant depuis l'étranger une vignette d'exemption ne recevront plus de vignette physique. Elles se verront délivrer un **enregistrement numérique d'exemption**, lié au passeport utilisé dans la demande.

Cet enregistrement numérique facilite la preuve de ce statut et permet aux transporteurs d'en vérifier automatiquement la validité, assurant ainsi un passage plus fluide.

Les demandes continueront d'être effectuées en ligne. Les passeports seront présentés au Centre de demande de visa et retournés le jour même. Les personnes reconnues comme exemptées recevront un courriel les invitant à créer un compte UKVI afin de consulter et partager leur enregistrement numérique.

12 FEB 2026

OFFICIAL

OFFICIAL



Ambassade de  
Grande-Bretagne  
Abidjan

Boulevard Hassan II | Ivoire Trade Center  
Tour A | 1er étage | Cocody Ambassades,  
Abidjan

Tel: + 225 2722 442 669/ 9620  
Fax: + 225 2722 489 548

British.Embassy.Abidjan@fcdo.gov.uk

**Autorisation électronique de voyage (ETA)**

Les ressortissants éligibles n'ayant pas besoin de visa devront détenir une Autorisation électronique de voyage (ETA) avant de voyager, sauf s'ils disposent déjà d'un statut migratoire britannique valide.

**Points pratiques pour les voyageurs**

Les voyageurs doivent:

- créer sans délai leur compte UKVI une fois leur e-visa approuvé
- utiliser le passeport lié à leur statut numérique
- mettre à jour leur nouveau passeport dans leur compte UKVI
- présenter un code de partage numérique si les autorités hôtes en ont besoin.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère de bien vouloir transmettre ces informations aux autorités compétentes.

L'Ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Côte d'Ivoire remercie le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Côte d'Ivoire pour sa bonne collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Abidjan, le 12 février 2026



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE

DIRECTION DU PROTOCOLE D'ETAT, PROTOCOLE I

CC : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ

CC : MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES AFFAIRES MARITIMES

**ABIDJAN**

OFFICIAL